

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 31 MARS 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **31 MARS** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite des convocations en date des 18 et 25 mars 2025.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme DECRIEM Marie-Christine

Fin de la séance : 21H20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2025-03-N°8b

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des Communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 12 mars 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Collégiale Tour » et les répartitions de crédits de paiements suivants afin de réviser :

Votée sur la période **2020-2028**.

- Le montant global de l'AP : **4 410 843,17 €** ;
- La répartition des CP comme suit :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2020	1 188,00 €
CP 2021	5 076,00 €
CP 2022	2 836,80 €
CP 2023	00,00 €
CP 2024	11 218,73 €
CP 2025	1 400 000,00 €
CP 2026	1 000 000,00 €
CP 2027	1 000 000,00 €
CP 2028	990 523,64 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressources	Montant
Direction Régionale des Affaires Culturelles	1 102 710,79 €
Région Hauts de France	918 925,66 €
Département du Pas-de-Calais	910 092,54 €
FCTVA	716 599,58 €
Autofinancement	762 514,60 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

